

LE PRESIDENT,

- Vu** le Code de l'Education, notamment ses articles L 712-2et L 713-9 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** les statuts de l'Ecole nationale supérieure de Géologie (ENSG), approuvés par le Conseil d'administration de l'Institut national Polytechnique de Lorraine le 1^{er} avril 2014 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;

DECIDE

Article 1

M. Francis JUTAND, Directeur de l'Institut Mines-Télécom, est nommé membre du Conseil de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie, au titre des personnalités extérieures représentant les grands services publics.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université de Lorraine.

Fait à Nancy, le 1^{er} juin 2016



Pierre MUTZENHARDT